



**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural à la question parlementaire n° 5722 des honorables Députés Gusty Graas et André Bauler**

**Quelle est la position du Luxembourg face à l'absence d'une étude d'impact globale ?**

**Est-ce que le ministère a déjà évalué l'impact qu'aura la stratégie sur le secteur agricole luxembourgeois ?**

**Est-ce que le Luxembourg se positionnera au Conseil de l'Union européenne sur les textes qui seront proposés par la Commission sans disposer d'une étude d'impact globale ?**

**Dans la négative, est-ce qu'il exigera une telle étude ?**

Comme indiqué par les honorables députés Gusty Graas et André Bauler, la Commission européenne a présenté en mai 2020 sa stratégie « De la ferme à la table », un ensemble d'initiatives liées au système alimentaire de l'Union au sens large.

Les objectifs chiffrés contenus dans ces communications sont des objectifs politiques au niveau de l'Union européenne et ne sont pas déclinés au niveau des Etats membres individuels.

Par ailleurs la Commission n'a pas, à ce stade, soumis de propositions législatives formelles concernant les différents éléments de la stratégie « De la ferme à la table ». Selon les procédures, de telles propositions formelles devront faire l'objet d'études d'impact. La première proposition législative, portant sur l'utilisation durable des pesticides, est attendue pour fin mars.

Depuis la publication de la communication concernant la stratégie le « De la ferme à la table », le Ministre de l'Agriculture luxembourgeois ainsi que les représentants luxembourgeois au niveau technique ont demandé avec insistance une étude d'impact globale, notamment dans le cadre des négociations sur la réforme de la PAC.

Le 29 juillet 2021, le Centre de Recherche Commun de l'UE (JRC) a publié une étude sur l'impact possible de la mise en œuvre conjointe de la stratégie de l'Union sur la biodiversité et de celle « De la ferme à la table ».

Selon plusieurs scénarios basés sur des modèles de simulation différents, une réduction de la production alimentaire globale de l'UE de 10 à 15% est à prévoir.

Plus récemment, lors de la réunion des ministres de l'agriculture du 2 mars, Monsieur le Ministre Claude Haagen a insisté sur le rôle essentiel de la PAC en termes de sécurité alimentaire de l'UE, notamment dans le contexte de la situation dramatique en Ukraine.

Le ministre va suivre cette situation de très près, notamment dans le cadre du processus d'adoption des plans stratégiques nationaux concernant la réforme de la PAC.

Luxembourg, le 8 mars 2022

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture  
et du Développement rural

(s.) Claude HAAGEN